

Amarsada

ISSN : 3037-5592

Éditeur : Cour administrative de Marseille

2025/2

La computation du délai de prescription quadriennale à l'égard des victimes par ricochet des essais nucléaires français

✉ <https://publications-prairial.fr/amarsada/index.php?id=739>

Référence électronique

« La computation du délai de prescription quadriennale à l'égard des victimes par ricochet des essais nucléaires français », *Amarsada* [En ligne], 2025/2, mis en ligne le 27 juillet 2025, consulté le 12 décembre 2025. URL : <https://publications-prairial.fr/amarsada/index.php?id=739>

Droits d'auteur

CC BY-NC-SA 4.0



DÉCISION DE JUSTICE

CAA Marseille, 4e – N° 24MA01497 – 17 septembre 2025

RÉSUMÉ

Droits d'auteur

CC BY-NC-SA 4.0

- 1 Le délai de prescription quadriennale court à l'égard des victimes par ricochet des essais nucléaires français au Sahara et en Polynésie française, quant à leur connaissance des origines des dommages causés par le décès d'un parent qu'elles imputent à ces essais, à compter de la publication le 6 janvier 2010 de la loi du 5 janvier 2010 relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français et de celle de son décret d'application du 11 juin 2010 et de ses modifications établissant la liste des maladies visées par cette loi.

INDEX

Mots-clés

essais nucléaires, responsabilité pour faute et sans faute, victimes indirectes, prescription quadriennale, point de départ, connaissance des origines des dommages

Rubriques

Responsabilité